



CONVENTION DE **ROTTERDAM**

Section E

Questions trans-sectorielles



Section E – Questions trans-sectorielles

Dans cette section de ce kit outil, nous rendons disponible les ressources d'informations qui pourront assister les pays en voie de développement à renforcer les infrastructures nationales de gestion des produits chimiques, y compris les informations pouvant aider les pays pour l'évaluation des substances chimiques. Ce kit n'a pas pour objectif d'être une compilation compréhensive, mais simplement fournir un aperçu des informations disponibles. Il sera mis à jour et évoluera au fur et à mesure des expériences acquises au cours de la mise en œuvre de la Convention et à mesure que d'autres sources d'informations seront identifiées.

Les premiers utilisateurs visés par cette publication sont les Autorités Nationales Désignées (AND) et les autorités gouvernementales impliquées dans la gestion des produits chimiques.

Les informations pourraient aussi être utile aux organisations non gouvernementales et les parties prenantes dans le développement, la production, le transport, l'utilisation, l'importation ou l'exportation des substances chimiques. Pour assister les utilisateurs, cette partie du kit ressource est organisée autour de trois thématiques :

1. Gestion générale des produits chimiques

Cette sous-section contient des informations relatives à la gestion des produits chimiques en général, y compris le développement ou le renforcement des infrastructures pertinentes légales ou administratives, de même que les sujets spécifiques tels travailler avec les autorités douanières pour l'harmonisation du système des codes douaniers et le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

Dans certains cas, des liens des sites où l'on peut trouver les informations complémentaires peuvent être fournis. Pour d'autres, des copies de documents individuels peuvent être accessible directement.

2. Gestion générale des produits chimiques

Cette sous-section contient les listes des ressources d'informations relatives à l'évaluation des produits chimiques y compris les méthodologies pour l'évaluation de risque. Dans certains cas, des liens vers des sites spécifiques où l'on peut trouver des informations complémentaires sont fournis. Pour d'autres, des copies de documents individuels peuvent être accessible directement.

3. Sources d'informations sur les substances dangereuses

Cette sous-section contient une sélection de listes de ressources d'informations sur les substances chimiques individuelles ou des groupes de substances chimiques. En plus de contenir des sources très variées d'informations sur les substances chimiques, cette section comprend des liens vers des sites spécifiques où l'on peut trouver des informations complémentaires sur les substances chimiques individuelles.

Un CD incluant tous les documents PDF et les liens URL, est attaché à la présente brochure.



I. SUBSTANCES CHIMIQUES EN GÉNÉRAL

a) Développement ou le renforcement des infrastructures légales ou administratives

i) Code International de Conduite pour la Distribution et l'Utilisation des pesticides

Le Code International de Conduite pour la Distribution et l'Utilisation des pesticides de la FAO est un ensemble de recommandations internationalement reconnu pour la gestion des pesticides. L'objectif du Code est de fournir les standards de conduite et de servir comme point de référence en relation avec les pratiques de gestion rationnelle des pesticides, en particulier pour les autorités gouvernementales et l'industrie de pesticide. (Anglais; Arabe; Chinois; Espagnol; Français)

La FAO a développé des séries de Lignes Directrices sur la Gestion des Pesticides afin de soutenir la mise en œuvre du Code. Ces Lignes Directrices techniques fournissent des informations couvrant des domaines variés de la gestion des pesticides, incluant des sujets tels : enregistrement et contrôle de pesticides ; législation ; protection personnelle pour les utilisateurs de pesticides ; pratiques de bon étiquetage ; stockage et contrôle du stock ; procédure souple d'approvisionnement des pesticides ; etc... Ces documents sont fréquemment la base pour le développement des politiques et des pratiques dans les pays souhaitant améliorer le schéma de gestion des pesticides. Les documents pertinents peuvent être accessibles à :

(<http://www.fao.org/ag/AGP/AGPP/Pesticid/Default.htm>).

Une sélection de documents contenant les lignes directrices (liste ci-dessous) peut être téléchargée ici :

Lignes directrices sur le développement et l'introduction d'un schéma national simple de contrôle de l'enregistrement des pesticides (FAO, 1991)

Ces lignes Directrices ont pour but de fournir une assistance aux pays n'ayant pas encore un schéma opérationnel d'enregistrement et de contrôle des pesticides. Ils discutent leurs besoins en matière de contrôle ainsi que la portée d'un schéma simple, et s'accordent sur le point selon lequel il est important de mettre en place une forte législation appropriée avant toute activité de contrôle.

([Guidelines on Introduction and Development of a National Pesticide Registration and Control Scheme \(FAO\) 1991.pdf](#))

Lignes directrices sur le respect et la mise en conformité des programmes de régulation des pesticides (FAO, 2006)

Ces lignes Directrices ont pour but de fournir une source compréhensible d'informations sur la mise en conformité et le développement de programmes de réglementation de pesticides.

En plus de contenir des sources très variées d'informations sur les substances chimiques, cette section comprend des liens vers des sites spécifiques où l'on peut trouver des informations complémentaires sur les programmes de mise en conformité et de mise en œuvre de la Convention.

([Guidelines on Compliance and Enforcement of a Pesticide Regulatory Programme 06.pdf](#))

Lignes directrices pour la réglementation et le contrôle des Pesticides (FAO, 1989)

Ces lignes Directrices ont pour but de fournir une assistance aux Gouvernements souhaitant développer un cadre légal pour le contrôle des pesticides ou pour revoir et si possible soutenir la législation existante sur les pesticides. La législation doit être conçue pour faire face de manière concrète aux problèmes spécifiques existant dans le pays. Malgré le fait qu'un cadre général puisse être suggéré comme c'est le cas dans ce guide, dans les conditions normales, une bonne législation sur les pesticides doit prendre en compte la situation économique et sociale du pays ainsi que les besoins techniques spécifiques comme la croissance des plantes, les problèmes liés aux insectes nuisibles, les questions de diététiques ; la toxicité du pesticide incriminée, le niveau de documentation, les conditions climatiques et environnementales.

([Guidelines for Legislation on the Control of Pesticides \(FAO\) 1989.pdf](#))

ii) Désignation d'une législation nationale sur les pesticides (FAO, 2007)

Le but de ce texte est de fournir des conseils actualisés concernant tous les aspects de la gestion de pesticides, aux gouvernements souhaitant désigner, reformer ou actualiser leur législation nationale.

Bien que les recommandations de changement de la législation nationale soient utiles pour tous les pays, ce texte souligne les problèmes particuliers auxquels font face les pays en développement et les pays avec des économies en transition, en leur proposant des solutions pratiques aux problèmes en commun.

[\(Designing national pesticide legislation.pdf\)](#)

iii) Lignes Directrices sur le Développement des lois nationales pour la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam

Ce Guide passe en revue les actions possibles des gouvernements en vue du développement d'infrastructures légales et administratives appropriés pour la mise en œuvre de la Convention dans le contexte des lois existantes, tenant en compte les propositions sur les moyens de relier de telles actions à d'autres instruments juridiques sur les produits chimiques en vue d'une approche intégrée de leur mise en œuvre à l'échelon national.

[\(Guide on the Development of National Laws to Implement the Rotterdam Convention.pdf\)](#)

iv) Lignes Directrices sur le Développement de Plans National de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm

La Convention de Stockholm exige des pays de développer un Plan National de Mise en œuvre. La première Conférence des Parties a adopté un document contenant les lignes directrices pour assister les pays en voie de développement dans la préparation de ces plans. Ces lignes directrices comportent des textes relatifs aux exigences de la Convention de Rotterdam et ont été développés comme moyens d'encourager la mise en œuvre intégrée au niveau national des deux Conventions.

[\(Guidance for developing National Implementation Plans for the Stockholm Convention.pdf\)](#)

v) Développement et renforcement des Programmes Nationaux Intégrés pour la Gestion Rationnelle des Substances Chimiques- Document directeur (UNITAR, 2004)

Ce document a été développé pour assister les pays dans le développement et la mise en œuvre de Programmes Nationaux pour la Gestion Rationnelle des Substances Chimiques. Ce Document fourni le contexte et l'historique sur l'importance de la gestion des substances chimiques et introduit le contexte légal international de la gestion rationnelle des produits chimiques. Il traite aussi de du contexte national de programmes intégrés de gestion des produits chimiques y compris l'importance des collaborations interministérielles, développe une politique nationale sur les produits chimiques, et conclut en surlignant une série d'activités et de propositions pour les actions pratiques dans le processus de développement et de renforcement de programme intégré de gestion des produits chimiques.

[\(Developing and sustaining an Integrated National Programme for Sound Chemicals Management – Guidance document-2004.pdf\)](#)

Ce document est publié avec un document compagnon : Recherche de Synergies : Relier la gestion des déchets à un Programme Intégré pour le Gestion Rationnelle de Produits Chimiques (13 mai 2004) qui explore les opportunités pour relier les produits chimiques et la gestion nationale de déchets.

[\(Searching for Synergies-unitar-doc.pdf\)](#)

vi) Préparation d'un Profile Nationale pour Evaluer les Infrastructures Nationale pour la Gestion des Produits Chimiques : Un Document Directeur (UNITAR, 2003)

Ce document a été développé pour assister les pays dans la préparation de Profiles Nationaux compréhensifs afin d'évaluer leur infrastructures nationales pour la gestion rationnelle des produits chimiques à travers un procédé impliquant toutes les parties concernées. Alors que l'approche suggéré est compréhensive, le document a été désigné pour fournir la flexibilité aux pays en vue d'assurer que le Profile National sont préparés en accord avec les priorités nationales et sont uniforme avec les ressources informationnelles disponibles.

[\(Guidance on National Profile preparation.pdf\)](#)

vii) Préparation/Mise à jour d'un Profile National comme faisant partie du Plan National de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm (UNITAR, 1996) (esquisse de travail)

Cette esquisse a été développée pour assister les pays dans la préparation des informations relatives à la Convention de Stockholm, comme faisant partie du processus du Profile Nationale qui implique toutes les parties affectées et intéressées au niveau national. Le développement du Profile National ou la mise à jour d'un Profile National existant de la manière dont il est suggéré, peut résulter en un outil utile pour soutenir la mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs). Alors que l'approche suggérée est compréhensive, le document a été désigné pour fournir la flexibilité aux pays en vue d'assurer que les efforts sont entrepris en tenant compte des priorités nationales et en conformité avec les ressources informationnelles disponibles. Le document est sensé servir comme guide compagnon pour (et devrait être lu conjointement avec la version préliminaire des Lignes Directrices fournies par les documents de 1996), Préparer un Profile National pour Evaluer les Infrastructures Nationales pour la Gestion des Produits Chimiques : Un Document Directeur.

[\(Updating a National Profile as part of a Stockholm Convention NIP.pdf\)](#)

viii) Document directeur pour « Développé les Capacités d'évaluation pour la Gestion Rationnelle des Produits Chimiques et la Mise en œuvre Nationale de SAICM » (UNITAR)

Ce document directeur a été préparé avec l'intention d'assister les pays intéressés dans la préparation de l'évaluation des capacités nationale pour l'Approche Stratégique de la Gestion Internationale de Produits Chimiques (SAICM). L'audience visée par le document comprend les ministères et agences gouvernementales qui travaillent ensemble avec d'autres groupes parties prenantes comme l'industrie, les organisations de travail, les ONG environnementales et sanitaires, la recherche et l'académie, etc..., qui ont un intérêt et qui ont investi dans la gestion rationnelle des produits chimiques et la mise en œuvre de SAICM. Cela suppose que les pays aient préparé leur Profile National et soient intéressés et engagés à continuer dans les étapes suivantes par l'évaluation et des lacunes et l'identification des priorités.

[\(Developing Capacity Assessment for chemicals and SAICM implementation.pdf\)](#)

b) Travailler avec les autorités douanières - Contrôles d'importation et d'exportation

i) Etude de cas sur activités douanières relatives à la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam

Pour tous les aspects pratiques, les responsables douaniers sont les «gardiens de la porte d'entrée» de la Convention dans la mesure où rencontrent ces substances chimiques dans leur travail quotidien. L'identification fructueuse des produits chimiques couverte par la Convention, de même qu'une bonne compréhension du lieu où rechercher plus d'informations sur les provisions de la Convention, les lois nationales applicables aux produits chimiques visés sous la Convention sont les éléments clés pour le travail des responsables douaniers. Reconnaissant que divers pays pourraient adopter les approches différentes pour l'intégration des responsables douaniers officiels dans la mise en œuvre de la Convention au niveau national, l'expérience de la Jamaïque et de la Suisse pourrait fournir des exemples utiles quant au rôle que les responsables des douanes peuvent jouer dans la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam au niveau national. L'étude de cas se focalise sur les procédures, les ressources informationnelles et les acteurs clés au niveau national.

Jamaïque: En Jamaïque le contrôle des importations s'opère à travers un system d'autorisation d'importation ou licence en collaboration avec les autorités douanières de tous les ports. Afin de renforcer l'échange d'information, sur les caractéristiques des produits chimiques interdits à l'utilisation ou sujets à une restriction sévère, les parties concernées ont été impliquées dans la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam.

[\(Expérience jamaïcaine de mise en œuvre des activités relatives à la Convention de Rotterdam.pdf\)](#)

La Suisse: La Suisse a mise en œuvre la Convention de Rotterdam dans ses «Ordonnance sur la Convention de Rotterdam dans la Commerce International (PIC Ordinance, ChemPICO)». Les acteurs principaux responsables de l'implémentation de la Convention

en Suisse sont des Autorités Nationales Désignées (DNA, qui est l'Office Fédéral pour l'Environnement-OFEN) et les bureaux douaniers. L'Ordonnance contient deux parties : une partie traite de provisions sur les obligations des exportateurs et importateurs et la deuxième partie sur les obligations des Agences Fédérales.

(Expérience Suisse de mise en œuvre des activités relatives à la Convention de Rotterdam.pdf)

ii) Système de Code Harmonisé appliqué aux substances chimiques de l'Annexe III de la Convention de Rotterdam

En accord avec l'Article 13 de la Convention, l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) a attribué un Code de Douane Harmonisé spécifique à certains produits chimiques individuels ou groupe de Substances chimiques dans l'Annexe III de la Convention. La procédure d'attribution du Système spécifique de Code Harmonisé (SH) de Douane aux substances chimiques restantes citées dans l'Annexe III a été initiée. L'inclusion de ces codes SH dans la documentation lors du transport maritime des substances chimiques de l'Annexe III comme exigé par la Convention devrait faciliter l'intégration du travail sur la Convention de Rotterdam et celui des autorités douanières.

Afin de faciliter leur mise en œuvre, un résumé tabulaire des Codes SH a été préparé: (Liste de Codes du Système Harmonisé.pdf)

iii) Corrélation entre les marchandises couvertes par les conventions internationales sélectionnées et le système harmonisé de l'Organisation Mondiale des Douanes

Cette publication contient les corrélations entre le Système Harmonisé et une sélection de Conventions Internationales indiquée par le Secrétariat de l'OMD en collaboration avec les Secrétariats des organisations administrant les conventions ou les traités en force, en accord avec les instructions reçues du Comité sur le Système Harmonisé.

(Corrélation entre les marchandises couvertes par les Traités Environnementaux et le Système Harmonisé.pdf)

iv) L'Initiative sur les Douanes Vertes (<http://www.greencustoms.org/>)

Les Douanes Vertes fournissent les informations et les documents de formation des responsables douaniers pour combattre le commerce illégal dans les commodités des questions environnementales. L'Initiative sur les Douanes Vertes est un exemple de développement de synergies entre le Protocole de Montréal et les Accords Multilatéraux Environnementaux (TME) concernant un besoin exprimé par les pays en voie de développement et les pays à économie en transition : renforcer la capacité des autorités douanières pour la surveillance des échanges commerciaux qui tombent sous le contrôle des Accords Multilatéraux.

Le Guide des Douanes Vertes pour les Accords Multilatéraux Environnementaux (TEM)

Ce guide a pour objectif d'aider les douaniers et les responsables de contrôles frontaliers dans leur travail.

Le Chapitre 1 explique ce que sont les TEM et le rôle des douanes dans la mise en œuvre de tels traités sur le plan national. Le Chapitre 2 fournit un aperçu des principaux traités internationaux relatifs au commerce international, explique leur rôle, la manière dont ils régulent le commerce, le rôle et les responsabilités des Douanes ainsi que d'autres autorités frontalières, les terminologies spécialisées, et le lieu où trouver les informations additionnelles et les directives. Le Chapitre 3 explore les aspects pratiques permettant de contrôler la mise en œuvre de TME.

(Green Customs Guide.pdf)

c) Etiquetage des produits chimiques

Le **Système général Harmonisé de Classification et d'Étiquetage** des produits chimiques (SGH) est un outil agréé à l'échelle internationale sur la communication des dangers des produits chimiques, incorporant les critères de classification harmonisée des dangers et les provisions d'étiquetage standardisé ainsi que les fiches de données de sécurité. Les informations détaillées sur le SGH peuvent être trouvées à: (http://www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/ghs_welcome_e.html)

L'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR/INUFR) a compilé une large quantité d'informations

pertinentes pour la mise en œuvre de SGH. Ces informations sont disponibles dans une section spéciale de leur site web. Les informations disponibles comprennent les guides et matériels de formation, résumés et textes complet des législations régionales et nationales, les politiques et lignes directrices, les informations sur les projets de renforcement des capacités, les rapports relatifs aux réunions et ateliers, ainsi que les sites web pertinents. (<http://www.unitar.org/cwg/ghs/>)

2. EVALUATION DES RISQUES DES PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX

Cette section énumère les sources d'informations sélectionnées relatives à l'évaluation des substances chimiques, incluant les méthodologies d'évaluation de risques des produits chimiques. Cette information pourrait être utilisée par les pays pour développer leur propre capacité à évaluer les risques associés à l'utilisation des produits chimiques dangereux et/ou pour une meilleure compréhension du processus suivi au niveau international pour la préparation des évaluations des substances chimiques individuelles ou des groupes de substances chimiques.

a) La Classification recommandée par l'OMS de pesticides par danger (2004)

Ce document fixe les systèmes de classification qui établit la différence entre la forme la plus dangereuse et la forme la moins dangereuse d'un pesticide donné, basé sur le risque aigu pour la santé humaine (c'est-à-dire le risque d'une exposition unique ou de multiples expositions sur une courte période). Cela prend en considération la toxicité technique du milieu ainsi que les formulations communes.

La section principale de la classification consiste en cinq tables qui séparent les niveaux d'ingrédients actifs en trois classes ci-dessous. Une autre table énumère les ingrédients actifs indésirables pouvant entraîner les dangers aigus dans les conditions normales d'utilisation :

- Extrêmement dangereux (Classe Ia)
- Très dangereux (Classe Ib)
- Modérément dangereux II
- Légèrement dangereux III

(http://www.who.int/ipcs/publications/pesticides_hazard/en/index.html)

b) Liste des publications OMS/IPCS et sur les méthodologies d'évaluation de risque

Le Programme International sur la Sécurité des Substances Chimiques (PISSC) de l'OMS a développé les informations et les guides sur les méthodologies d'évaluation de risque. Le but est de promouvoir le développement, l'harmonisation et l'utilisation des méthodologies écologiques scientifiques généralement acceptées pour l'évaluation de risque pour la santé humaine et environnementale vis-à-vis de l'exposition aux produits chimiques. Le résultat d'un tel travail améliore l'acceptation mutuelle de l'évaluation de risque des produits.

Ces publications sont disponibles à l'adresse : (http://www.who.int/ipcs/publications/ehc/methodology_alphabetical/en/index.html) and et sur la base de données INCHEM à : (<http://www.inchem.org/>)

Une sélection de ces documents guide (listés ci-dessous) peut être téléchargée ici :

Evaluation de l'exposition humaine (EHC 214-2000)

Cette monographie présente dans une publication les concepts, la justification, les statistiques et la procédure des méthodologies pour l'évaluation de l'exposition humaine. Il présente les méthodologies pour mesurer les expositions, analyser les données et intégrer les résultats dans les débats nationaux et globaux sur la définition des limites naturelles aux comportements humains. Ces fondements/bases de l'évaluation de risques sont des mesures environnementales et biologiques de la pollution l'air et de l'eau, les aliments et les sciences de la terre, trouvées dans les métiers les plus familiers. Ainsi, à travers le document, les lecteurs sont renvoyés à d'autres publications pour des détails techniques sur le matériel et les méthodes de laboratoire. Cette monographie est destinée à la communauté d'investigateurs scientifiques qui se posent la question sur les conséquences sur la santé humaine des contaminants dans l'environnement, ainsi qu'aux professions impliqués dans la formulation, l'évaluation et la mise en œuvre des politiques ayant pour but la gestion de la qualité de la santé environnementale.

[\(Environmental Health Criteria 214 \(2000\).pdf\)](#)

Principe d'Evaluation des Risques à la Santé Humaine liés l'Exposition aux Produits Chimiques (EHC 210-1999)

Cette monographie divise la procédure d'évaluation de risques en quatre étapes distinctes : Identification du danger, évaluation de la dose-réponse, évaluation de l'exposition et caractérisation de risque. Elle schématise la nature des données disponibles ainsi que leur utilisation dans un contexte d'évaluation de risque/gestion de risques. Il a pour but d'aider à l'interprétation d'évaluer de risques pour un produit chimique spécifique. Le lecteur est renvoyé aux sources d'identification de danger pour un produit chimique spécifique. L'exposition devant varier considérablement selon les différentes circonstances, les autorités responsables sont fortement encouragées à caractériser les risques sur la base des mesures locales ou de prédire les scénario d'exposition. Les approches générales pour l'évaluation de l'exposition décrites dans cette monographie doivent aider dans la caractérisation de risques dans les situations spécifiques.

[\(Environmental Health Criteria 210.pdf\)](#)

Evaluation du Risque pour la Santé Humaine des Produits Chimiques : Dérivation des valeurs guides pour l'établissement de limite d'exposition sanitaire (EHC 170-1994)

Cette monographie explique la manière dont les valeurs guide d'exposition aux produits chimiques dans la milieu environnemental ont été développées dans les monographies de Critère de Santé Environnemental (CSE) du PISSC, ainsi que la manière dont elles peuvent être modifiées par les autorités locales ou nationales dans le développement de leur valeur limite et les standards pour le milieu environnemental.

[\(Environmental Health Criteria 170.pdf\)](#)

Principes pour l'Evaluation du Risque Sanitaire pour la Reproduction Associé avec l'Exposition aux Produits Chimiques (EHC 225-2001)

Cette monographie résume les connaissances scientifiques actuelles sur l'identification des dangers et l'évaluation des risques pour la toxicité reproductive. La toxicité reproductive comprend les effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité chez l'homme et la femelle ainsi que la toxicité du développement. Cette monographie est sensé être utilisé comme outil par les officiels de santé publique, les chercheurs scientifiques et réglementaires et les gestionnaires de risques. Elle fixe un cadre scientifique pour l'utilisation et l'interprétation des données sur la toxicité reproductive résultante des études sur l'homme et l'animal. Elle discute aussi des méthodologies émergentes et des stratégies expérimentales dans la toxicité reproductive.

[\(Environmental Health Criteria 225.pdf\)](#)

Principes pour l'Evaluation du Risque Sanitaire chez l'Enfant Associé avec l'Exposition aux Produits Chimiques (EHC 237-2006)

Ce document fourni une analyse systématique des principes scientifiques à considérer pour l'évaluation de risques sanitaire chez

l'enfant exposé aux produits chimiques environnementaux lors de ses stades de croissance. Le point central de ce document est qu'il se focalise essentiellement sur l'enfant et non pas sur un agent environnemental spécifique, un organe ou une maladie. Ainsi, il couvre les tâches difficiles sur l'intégration de toutes les connaissances, la toxicité et les conséquences sanitaires à des différents stades de la vie. Les résultats des polluants illustratifs sont décrits pour démontrer comment les formes d'expositions, les susceptibilités et les mécanismes de toxicité change à différents stades et la manière dont ces modifications peuvent influencer sur l'évaluation de risque. Les références sont fournies pour plus de détails sur les conséquences chez l'enfant.

([Environmental Health Criteria 237.pdf](#))

Approches pour l'Évaluation Intégrée de Risques (BIT/PNUE/OMS/PISSC-2001

Ce document fourni un cadre commun pour les évaluations intégrées de risque.

Les évaluations intégrées de risques sont définies comme étant une approche basée sur le science, combinant le processus d'estimation de risques chez l'homme, biota et les ressources naturelles dans une évaluation. Le document fourni un cadre pour intégrer les évaluations sur la santé et l'écologie, complété par une série d'étude de cas illustrés, incluant entre autres, les POPs chez les humains et la vie sauvage et les pesticides organophosphorés dans l'environnement.

([Integrated Risk Assessment.pdf](#))

c) Lignes directives de l'OCDE pour l'Expérimentation des Produits Chimiques

Les lignes directrices de l'OCDE sont une collection de méthodes de tests internationalement agréées, utilisée par les gouvernements, l'industrie et les laboratoires indépendants, pour déterminer la sécurité des produits chimiques et préparations de produits chimiques, y compris les pesticides et les produits chimiques industriels. Elles couvrent les tests pour les propriétés physico-chimiques des substances chimiques, les effets sur la santé humaine, les effets environnementaux, la dégradation et l'accumulation dans l'environnement. Ces lignes directrices sont généralement utilisées pour développer les données scientifiques concernant les effets sur la santé et l'environnement soumis aux autorités réglementaires en vue de soutenir la réglementation des produits chimiques industriels ou des pesticides.

(http://titania.sourceoecd.org/vl=4637754/cl=43/nw=1/rpsv/periodical/p15_about.htm?jnlissn=1607310x)



3. INFORMATION SUR LES PRODUITS CHIMIQUES

Il existe une grande variété de sources d'informations sur les produits chimiques disponible dans le domaine public. Cette sous-section énumère un nombre limité de sources d'informations sur les produits chimiques individuels ou de groupes de produits chimiques, y compris une revue de l'évaluation, les informations sur les alternatives, etc... Les sources citées sont en conforme aux sources de revue des évaluations internationalement reconnues, ainsi que celles où les évaluations ont été utilisées comme support des notifications des actions de régulations considéré par le Comité de Revue des Produits Chimiques.

En plus, l'Article 13 de la Convention exige pour certains produits chimiques de la Partie exportatrice qu'elle fournisse les fiches de données de sécurité pour chaque substance exportée dans un format reconnue. La sous section ci-dessous fourni sur les sources des fiches de données de sécurité.

a) Le Programme International sur la Sécurité des Substances Chimiques (PISSC)

Le Programme International sur la Sécurité des Substances Chimiques (PISSC), établi en 1980, est un programme de Coopération entre trois Organisations (OMS, BIT et PNUE) qui mettent en ?uvre les activités relatives à la sécurité des substances chimiques. L'OMS est l'Agence d'Exécution du PISSC et son rôle principal est d'établir les bases scientifiques pour une utilisation sans risque des produits chimiques et pour renforcer les expertises et les capacités nationales pour la sécurité chimique.

L'OMS/PISSC entreprend l'évaluation des produits chimiques dans le but de fournir un consensus scientifique de la description de risques aux expositions de produits chimiques. Ces descriptions sont publiées dans un rapport d'évaluation et d'autres documents pertinents de manière à ce que les gouvernements et les organisations internationales et nationales puissent les utiliser comme base pour entreprendre les actions préventives contre les impacts néfastes sur la santé et l'environnement. Par exemple, les documents sont souvent utilisés comme base pour l'établissement de lignes directrices et les standards pour l'utilisation des produits chimiques et pour l'eau potable et peut assister dans la mise en ?uvre d'accords internationaux comme le Système général Harmonisé de Classification et d'Étiquetage des produits chimiques (SGH). Ce document fourni une très brève description du type de documents produits comme contribution aux activités du PISSC sur l'évaluation de risques des produits chimiques et les liens aux pages du PISSC où les copies de documents peuvent être accessibles. En plus, plusieurs documents sont disponibles sur INCHEM : (<http://www.inchem.org/>)

Documents sur le Critère de Santé Environnementale

Les documents sur le Critère de Santé Environnementale (EHC) fournissent une revue internationale des effets de produits chimiques, ou les combinaisons des substances chimiques, des agents physiques et biologiques sur la santé humaine et l'environnement. Chaque EHC suit un agencement ou un format standard, incluant un résumé, suivi des informations sur l'identité, les sources d'expositions, le transport environnemental, la distribution et la transformation, les niveaux environnementaux et l'exposition humaine, la cinétique et le métabolisme chez les animaux de laboratoire et chez l'homme, les effets sur les animaux de laboratoire et les systèmes de test in vitro. En plus, les informations sur les effets sur l'homme et d'autres organismes en laboratoire et autres différents champs sont incluses. Une série d'évaluation et de conclusion pour la protection de la santé humaine et de l'environnement est fournie à la fin de chaque document, avec des informations sur les besoins de recherches complémentaires ainsi que les détails des évaluations précédentes par les entités internationales, ex : le AIRC, le CCEAA. Deux séries différentes documents sur le Critère de Santé Environnementale (EHC) sont disponibles : (1) sur les produits chimiques spécifiques ou groupes de produits chimiques similaire ; et (2) sur la méthodologie d'évaluation de risque. Les tous deux sont disponibles sur le lien :

(http://www.who.int/ipcs/publications/ehc/ehc_numerical/en/index.html)

Guides de Santé et Sécurité

Les Guides de Santé et Sécurité (GSS) fournissent les informations concises, utilisant un langage simple non technique, à l'attention des décideurs, sur les risques d'exposition aux produits chimiques, ensemble avec des conseils sur les questions médicales et administratives. Les copies de GSS, sont organisées par ordre alphabétique et disponible au lien suivant :

[\(<http://www.inchem.org/pages/hsg.html>\)](http://www.inchem.org/pages/hsg.html)

Documents Concis d'Évaluation International des Produits Chimiques (DCEIPC)

Les documents Concis d'Évaluation International des Produits Chimiques (DCEIPC) sont similaire aux documents sur les CSS et fournissent des revues internationalement acceptées sur les effets sur la santé humaine et l'environnement des produits chimiques ou des mélanges de produits chimiques. Ils ont pour but de caractériser le danger et la relation dose-réponse des expositions aux produits chimiques, et fournissent des exemples d'estimation d'exposition ainsi que la caractérisation de risque pour une application au niveau national ou local. Ils fournissent un résumé des informations considérées comme importantes pour la caractérisation de risque, avec d'importants détails permettant ainsi une évaluation indépendante. Ces documents sont concis et évitent ainsi d'éviter de répéter toutes les informations sur un produit chimique particulier. Pour les détails supplémentaires, les lecteurs de CICADS individuels sont envoyés à l'origine du document source pour le CICAD (soit à l'évaluation national ou régional du produit chimique ou une série existante du CSE (série sur les produits chimiques).

Les copies de CICADS, sont organisées par ordre alphabétique et/ou numérique et disponible au lien :

[\(<http://www.who.int/ipcs/publications/cicad/en/>\)](http://www.who.int/ipcs/publications/cicad/en/)

Carte Internationale de Sécurité des Substances Chimiques

L'OMS et le BIT travaillent ensemble pour produire les Cartes Internationales de Sécurité des Substances Chimiques (ICSCs) qui fournissent les informations essentielles sur la santé et la sécurité des produits chimiques afin de promouvoir leur utilisation rationnelle. Elles sont utilisées à «l'étage boutique» par les travailleurs ou les employés des entreprises, en agriculture, dans la construction, sur d'autres lieux de travail et souvent, font partie de matériel pour les activités éducatives. Les ICSCs fournissent les informations sur les dangers intrinsèques de produits chimiques spécifiques en association avec les premières mesures de secours, les premières mesures en cas d'incendie et les informations sur les précautions à prendre en cas de déversement, de rejet, de stockage, de conditionnement, d'étiquetage et de transport. Les ICSCs n'ont pas de statut légal et ne devraient pas répondre dans tous les cas aux détails des exigences de la législation nationale. Elles sont disponibles dans plusieurs langues. Les copies de ICSCs sont organisées par ordre alphabétique et accessible au lien :

[\(<http://www.who.int/ipcs/publications/icsc/en/>\)](http://www.who.int/ipcs/publications/icsc/en/)

b) La Réunion Conjointe FAO/OMS sur les Résidus de Pesticides

La Réunion Conjointe FAO/OMS sur les Résidus de Pesticides (JMPR) est un groupe d'experts scientifiques internationaux administré conjointement par l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Le JMPR est composé d'un Panel d'Experts de la FAO sur les Résidus de Pesticides dans l'Alimentation et l'Environnement et du noyau du groupe de l'OMS pour l'Évaluation. Le Panel d'Experts de la FAO est responsable de la revue des aspects analytiques de pesticides considérés, y compris des données sur leur métabolisme, le devenir dans l'environnement, la forme utilisée et pour l'estimation des Niveaux Maximum de Résidu (NMR) qui devraient survenir suite à l'utilisation du pesticide selon les bonnes pratiques agricole. Le noyau du groupe de l'OMS pour l'Évaluation est responsable de la revue toxicologique correspondante et de l'estimation lorsque cela est possible, de la dose journalière acceptable (DJA) pour l'homme pour le pesticide considéré.

Les monographies toxicologiques sont publiées par l'OMS après les réunions. Ces résumés de données utilisés dans les réunions d'évaluations fournissent des références complètes sur la littérature correspondante. La plupart des monographies publiées est disponible sur le lien :

(<http://www.inchem.org/pages/jmpr.html>)

Les monographies sur les résidus contiennent les informations sur l'origine des pesticides, les données chimiques sur la composition des pesticides, les méthodes d'analyse de leur résidu et les informations sur les NMR. Ces informations sont disponibles sur :

(http://www.fao.org/ag/AGP/AGPP/Pesticid/JMPR/Download/pes_alp.htm)

c) L'Agence International pour la Recherche sur le Cancer (AIRC)

L'Agence International pour la Recherche sur le Cancer (AIRC) fait partie de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Le AIRC coordonne et conduit les recherches sur les causes de cancers chez l'homme et sur les mécanismes de cancérogenèse, et développe les stratégies pour le contrôle de cancer. Les monographies de l'AIRC identifient les facteurs environnementaux qui peuvent augmenter le risque de cancer chez l'homme. Ceci comprend les produits chimiques, les mélanges complexes, les expositions professionnelles, les agents physiques et biologiques et les facteurs liés au style de vie. Les agences de santé nationales utilisent cette information comme base scientifiques dans leurs actions de prévention des expositions aux cancérogènes potentielles. Un groupe de travail interdisciplinaire d'experts scientifiques est en charge de la revue des études publiées et évaluent le poids de l'évidence selon lequel un agent peut augmenter le risque de cancer. Les principes, procédures et les critères scientifiques qui ont guidés les évaluations sont décrits dans la «préambule» des monographies de l'AIRC. Depuis 1971, plus de 900 agents ont été évalués, et parmi lesquels, 400 ont été identifiés comme cancérogènes ou potentiellement cancérogène chez l'homme. Les informations sur les monographies peuvent être trouvés à:

(<http://monographs.iarc.fr/>)

d) L'ensemble de Données sur les informations triées de l'OCDE

Le programme «Screening Information Data Set » est opéré sous les auspices de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), est un programme test de coopération volontaire qui a commencé en 1989. Le programme des SIDS concerne le développement des informations sur les niveaux test de base d'environ 600 produits pauvrement caractérisés internationalement Substances Chimiques produits en Grand Volume (SCGV). Les données de SIDS sont utilisées pour «trier» les substances chimiques et établir les priorités pour les tests supplémentaires ou pour les activités d'évaluation/gestion de risque.

Les données testées de l'OCDE/SIDS comprennent :

- Les propriétés physico-chimiques
- Les résultats de tests sur le devenir dans l'environnement
- Les résultats de tests des effets sur l'environnement
- Les résultats de tests des effets sur la santé

Les copies de SIDS pour les produits chimiques individuels sont organisées par ordre alphabétique et se trouvent à l'adresse :

(<http://www.inchem.org/pages/sids.html>)

e) Fiche de Données de Sécurité des substances chimiques individuels

L'Article 13 de la Convention de Rotterdam exige des Parties exportatrices, lorsqu'elles exportent les substances chimiques listées dans l'Annexe III ainsi que les produits chimiques interdits ou dont l'utilisation à titre professionnelle est sévèrement restreint, de fournir à chaque importateur des fiches de données de sécurité dans le format internationalement reconnue, y compris toutes les informations actuellement disponibles.

Les fiches de données de sécurité contiennent les informations comme : les propriétés chimiques et physiques, les dangers pour la santé, les recommandations de premier secours, l'emmagasinage et la manutention. Leur rôle est de fournir tant aux travailleurs qu'au personnel des urgences des procédures appropriées pour manoeuvrer ou travailler avec les substances particulières.

Les fiches de données de sécurité font partie des outils de communication sur les dangers. Les bonnes fiches de données de sécurité fournissent à l'utilisateur des informations dont il a besoin pour entreprendre des évaluations de risques pour des applications spécifiques. Une fiche de données de sécurité fournit les informations de bases suivantes sur la substance chimique : Cette phrase ou la phrase suivante est-elle répétitive ?

Les fiches de données de sécurité sont publiées sous plusieurs noms, y compris :

- Les cartes internationales de sécurité de produits chimiques (ICSC),
- Les cartes de sécurité des substances chimiques, (<http://www.cdc.gov/niosh/ipcsneng/neng0000.html>)
- Les fiches d'informations sur les substances chimiques,
- Les fiches de données sur le matériel de sécurité (MSDS) (<http://www.ilpi.com/msds/#Internet>) (<http://siri.org/msds/>)
- Les fiches de données sur la sécurité des substances chimiques (<http://data.energizer.com/Static.aspx?Name=ProductSafety>) (http://www.e.l.greatlakes.com/corp/safety_sheet_search)
- Les données de sécurité et de santé (<http://ntp.niehs.nih.gov/index.cfm?objectid=03610FA5-C828-304B-FE31F1182E8F764C>)

f) Autres sources d'informations sur les produits chimiques individuel

Bureau de la Commission Européenne pour les Substances Chimiques

Les liens suivant vous emmène à une feuille EXCEL sur laquelle se trouve un aperçu du statu des substances actives qui ont été revues et lorsque cela est possible, les résultats de la revue :

(http://ec.europa.eu/food/plant/protection/evaluation/stat_active_subs_3010_en.xls)

Liste des substances qui ont été évaluées sont disponibles sur le lien suivant :

(http://ec.europa.eu/food/plant/protection/evaluation/exist_subs_rep_en.htm)

Les informations sur les produits chimiques industriels interdits ou restreints sont disponibles sur le site :

(http://ec.europa.eu/enterprise/chemicals/legislation/markrestr/index_en.htm)

La liste la plus compréhensible de toutes les restrictions jusqu'à 2004 sont disponibles dans un texte consolidé de la Directive 76/769/EEC au lien :

(http://ec.europa.eu/enterprise/chemicals/legislation/markrestr/consolid_1976L0769_en.pdf)

Les plus récentes restrictions (depuis 2004) sont accessible en cliquant sur les liens suivants :

(http://ec.europa.eu/enterprise/chemicals/legislation/markrestr/amendments_en.htm)

et

(http://ec.europa.eu/enterprise/chemicals/legislation/markrestr/adaptations_en.htm)

Les études préparatoires contenant les évaluations de risques et les analyses socio-économiques peuvent être disponibles à : (http://ec.europa.eu/enterprise/chemicals/studies_en.htm)

Les évaluations de risques sur les produits chimiques industriels sont disponibles sur le site web du Bureau Européen sur les Substances Chimiques (ECB) au liens :

(<http://ecb.jrc.it/esis/index.php?PGM=ora>)

